



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 3 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 27 mai 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 7 Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Ajete DESLIS a donné pouvoir à Gilberte BAUMANN, Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Véronique VEAU a donné pouvoir à David GUIOT, David MILLARD a donné pouvoir à Stéphanie AK, Marc PIGEON a donné pouvoir à Patrick DELETANG.

Absents non représentés : 4 Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX, Floriane MARINA, Damien COCHARD.

Votants : 23 A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**Délibération n° 2025-30
Demande d'attribution du fonds de concours de droit commun exceptionnel
2025 pour la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
et d'un Relais Petite Enfance (RPE)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'une structure destinée à accueillir un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et un Relais Petite Enfance (RPE) en cœur de bourg sur un terrain situé Rue des Guessières sont toujours en cours.

Ces travaux comprennent la réhabilitation de la grange existante et la création d'une extension située rue de la Grande Ferme. Les constructions s'accompagnent des aménagements extérieurs liés aux bâtiments : espaces récréatifs (cour, jardin), stationnements des familles et du personnel (hors voirie et aménagement des espaces publics).

La commune a fait le choix de construire un bâtiment passif afin de réduire au maximum le coût d'exploitation et par la même l'empreinte écologique du bâtiment. Le projet s'inscrit dans une conception bioclimatique (orientation, exposition, surfaces des ouvrants) et entend avoir recours aux énergies renouvelables. Le choix de construire avec des matériaux biosourcés, marque la volonté de la commune d'offrir des conditions sanitaires optimum au jeune public accueilli.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, TMVL a prévu de créer une part exceptionnelle de fonds de concours de droit commun, de 350 000 € par commune, affectée aux projets d'investissement des communes membres.

Afin de financer ce projet, qui améliore le service offert aux habitants, la commune entend solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire ce fonds de concours au titre de l'exercice 2025, dont la création et le règlement d'attribution ont été adoptés par le Conseil métropolitain du 31 mars 2025.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-26 du CGCT qui précise que l'attribution du fonds de concours ne pourra intervenir qu'après délibérations concordantes exprimées du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné ;

Vu le règlement du fonds de concours de droit commun exceptionnel approuvé par délibération du conseil Métropolitain du 31 mars 2025 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	622 436 € HT	CAF	280 200 €
Frais annexes	33 224 € HT	ETAT - DETR 2023	300 000 €
Travaux	4 871 086 € HT	ETAT - Fonds vert 2024	594 948 €
		Département F2D	240 000 €
		Fonds de concours TMVL : soutien aux projets des communes de 3 500 habitants et moins	50 000 €
		Fonds de concours TMVL : soutien aux projets des communes membres de la Métropole	255 780 €
		Fonds de concours TMVL : Fonds vert TMVL 2023	58 862 €
		Fonds de concours TMVL : Fonds de concours 2025	350 000 €
		Autofinancement (61.5 %)	3 396 956 €
TOTAL HT	5 526 746 € HT	TOTAL HT	5 526 746 €

L'ensemble des fonds de concours demandés à la Métropole représentent 17% du reste à la charge de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- SOLLICITE auprès de Tours Métropole Val de Loire l'attribution du Fonds de concours de droit commun exceptionnel 2025, à hauteur de 350 000 €, pour les travaux de création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et un Relais Petite Enfance (RPE).
- ANNULE ET REMPLACE la délibération du 2 décembre 2024 sollicitant ce fonds de concours avant la rédaction du règlement d'attribution par TMVL.
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer auprès de Tours Métropole Val de Loire le dossier correspondant.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A 22 VOIX POUR et 1 CONTRE (Patrick ETEsse).

La Secrétaire de séance,

Christine BERENGuER.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 3 juin 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.